



# Le Lanquetotais N°22

Bulletin d'informations

Janvier 2022

## Horaires d'ouverture de la déchetterie de Bolbec :

Du lundi au vendredi

10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h

Le samedi

9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h

## Ramassage des poubelles :

Le mercredi

*(Pour les semaines avec un jour férié, décalage d'une journée)*

## Dépôt des verres :

• Route de Bolbec

• Hameau de Bolleville

## Dépôt du textile :

• Route de Bolbec

## horaires des tontes pelouses et travaux de bricolage

occasionnant une gêne sonore : (Arrêté préfectoral)

Les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 20h

le samedi, de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

## Feux interdits dans les jardins

## Le mot du Maire

Roger Bergounoux, Maire de Lanquetot.

En ce début d'année, je vous adresse tous mes meilleurs vœux de santé pour que 2022 soit sereine et avec une visibilité sur l'avenir. Il faut pour cela sortir de cette crise et de ses contraintes qui nous perturbent au quotidien.

Depuis l'installation de ce conseil municipal, nous connaissons une situation sanitaire inédite. Celle-ci a entraîné beaucoup de changement dans nos façons d'avoir une vie sociale. Mais nous avons gardé un seul objectif se protéger pour protéger les autres. La municipalité a mis tout en œuvre depuis 2 ans pour appliquer ce principe. Nous avons un objectif :

*« bien vivre ensemble malgré tout et consolider nos relations » .*

Nous avons continué et nous continuerons à travailler à :

- Améliorer les moyens de communication vers les habitants
- Garder les contacts avec les seniors et les accompagner dans leurs démarches.
- Apporter le maximum de moyens modernes aux élèves de nos écoles
- Entretenir notre commune et son territoire au mieux compte tenu des contraintes environnementales et toujours dans le cadre d'une gestion financière rigoureuse.
- Rendre cohérents nos projets avec nos besoins : logements pour seniors, aire de jeux pour les enfants, salle d'activités,....
- Participer à la réflexion sur l'aménagement de la RD 6015 avec le département

Comme vous pouvez le voir nous essayons au mieux de répondre à vos attentes collectives ou individuelles mais nous restons à votre écoute.

L'équipe municipale continuera en 2022 d'être à votre service .

Je vous renouvelle tous mes meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2022

*Le conseil municipal remercie l'équipe des agents municipaux pour leur efficacité et l'implication qu'ils déploient au quotidien dans leur travail. Nous avons aussi accueilli deux stagiaires Morgane au secrétariat et Ludivine aux espaces verts ainsi que Philippe de l'entreprise AGIRE.*

## Vie pratique

### Horaires des permanences de Mairie

Lundi : 16h-18h -Mercredi : 15h-18h

Vendredi : 16h-18h \* de 18h à 19h uniquement sur rendez-vous

### Accueil téléphonique

Françoise vous accueille au 02 35 31 80 25

*Vous pouvez prendre rendez-vous avec le Maire ou les adjoints*

# COMMUNICATION LANQUETOT 2.0

A l'heure où les moyens de communications évoluent rapidement, notre petit village familial et rural se doit d'offrir aux habitants des canaux d'information modernes... Depuis quelques années, la municipalité met en place des outils de communication pour garder un lien avec ses habitants le plus fluide possible.

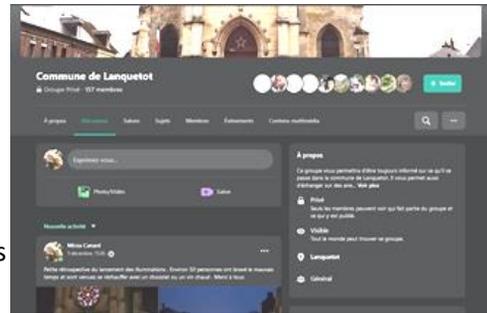
Les horaires d'ouverture de la mairie se sont adaptés au mieux, notre journal « [le petit Lanquetotais](#) » et [notre site internet](#) ont été créés pour vous apporter des informations au fil du temps ainsi que des liens importants avec nos associations, les assistantes maternelles et avec Caux Seine Agglo.



Les panneaux d'information dans les hameaux ont été nettoyés et remis en service. Toujours dans la recherche d'une meilleure communication, [un panneau d'affichage numérique](#) est à votre disposition pour des informations en temps réel. Grâce à ce panneau, une application gratuite pour Smartphone nommée « [City All](#) » a vu le jour. Elle est reliée en direct avec le panneau d'affichage.

Une autre application gratuite pour votre téléphone portable vient d'être mise en place, son nom « [Panneau Pocket](#) ». Elle permettra à chacun d'informer la mairie par une adresse mail réservée à cet effet, d'événements dont vous pourriez être témoin, mais aussi d'avoir accès à diverses informations plus rapidement (évolution de travaux, désagrément sur voirie, etc.).

Ces deux applications ne vous obligent pas à créer un compte et à donner vos coordonnées personnelles.



Après quelques réflexions sur ces différents modes pour garder le lien, un autre système a été mis en place un groupe Facebook

## « [Commune de Lanquetot](#) ».

Il vous suffit simplement d'aimer la page (envoyer un like) et vous pourrez ainsi partager toutes les informations que vous désirez, vous aurez en temps réel les informations de la mairie mais aussi celles de nos commerçants, de nos artisans.

A ce jour, nous avons 48 smartphones qui ont téléchargés l'application City All et 58 qui utilisent Panneau Pocket. En moyenne sur 1 mois, 800 vues sont visitées sur notre site internet. 158 membres de notre page Facebook

Un compte « [Doctolib](#) » a été créé par le CCAS au sein de la mairie pour répondre aux attentes de vaccination de nos aînés.

Un colis de Pâques a été remis à chaque aîné, ayant 67 ans et plus, pour compenser le manque d'activités et le repas de Pâques au mois d'avril afin de garder un lien avec les séniors.

Le 7 septembre, le voyage dans la Somme s'est déroulé dans une ambiance joyeuse avec un repas croisière, 53 personnes ont participé.

Les goûters ont repris le 5 octobre puis tous les 15 jours. Malheureusement nous avons été obligés d'annuler le Goûter de Noël de nos Aînés qui devait avoir lieu le 14 décembre dernier mais la traditionnelle distribution du colis de Noël a eu lieu.

## Côté CCAS



## Laissons parler nos Aînés

Vous avez toujours habité Lanquetot ou depuis de longues années ? Vous avez vu notre village évoluer au fil du temps avec de nouveaux habitants et d'autres qui sont

partis. Nous aimerions retracer l'histoire de notre village non par des faits historiques mais par vos histoires vécues et vos souvenirs, nous serions heureux de les collecter et de vous les faire partager. Appelez la mairie pour faire part de votre envie de partager vos souvenirs, vos photos et nous viendrons recueillir vos anecdotes pour les faire paraître dans nos prochains petit journaux. La vie autour de nous évolue tellement vite; n'oublions pas notre passé, chargé d'histoires et transmettons le à nos enfants et générations futures !!! Nous comptons sur vous .

## Les travaux dans la commune

L'**assainissement et le revêtement** de la rue du bois des fontaines ont été réalisés. De même pour l'**enfouissement des réseaux** route de Bolbec.



Concernant l'entretien de la commune, nous devons faire face à une augmentation de la charge de travail due à l'abandon des traitements phytosanitaires.

Il en est de même pour le cimetière où malgré une intervention hebdomadaire régulière nous n'arrivons pas à contrôler toutes les repousses des herbes sauvages surtout lors du dernier printemps.

Concernant les trottoirs, un geste citoyen est demandé à nos administrés : encore de nombreuses herbes poussent en bordure de propriété à la limite de la clôture et du trottoir. Notre système de désherbage par brosse métallique ne nous permet pas d'intervenir en bordure de propriété au risque d'abîmer la clôture.

**Un effort vous est demandé en ce sens.**

De même pour les déchets (masques, papiers, plastiques, mégots, crottes de chien, etc..) encore trop nombreux et qui prennent du temps à être retirés par nos agents.

Merci d'avance pour l'effort qui vous est demandé.

Une **mise aux normes électriques** de nos bâtiments communaux : salle des fêtes, mairie, écoles, vestiaires stade et mille club, a été faite. Nous avons également entièrement renouvelé le **parc d'extincteurs**.



**1300 fleurs** ont été plantées pour embellir la commune au printemps.



## Désherbage du cimetière :

Depuis l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, les cimetières en France ont vu leur image se dégrader . Le 24 aout les employés municipaux aidés de quelques conseillers ont désherbé manuellement le cimetière . Ce qui a été très efficace voir les photos ci dessous. Notre cimetière demeure l'un des plus propres de la région.

**Aidez nous à le conserver propre en nettoyant l'entourage de vos tombes .**



## Aménagement de la ferme :

Pour réaliser un projet ambitieux sur le corps de ferme communal nous avons dû lancer des études.

L'étude des sols n'a pas révélé de problèmes particuliers. Une procédure adaptée pour avis public à la concurrence est parue dans les journaux concernant la construction de logements inclusifs pour les aînés de Lanquetot. Mr Le maire essaie d'ouvrir toutes les portes pour obtenir le plus de subvention possible (Caux Seine Agglo, Département, Région et même l'Europe). Une OAP(Orientation d'Aménagement et de Programmation) est en train d'être constituée.

## Aménagement des routes :

Une nouvelle réunion a eu lieu le 24 novembre dernier pour la présentation du futur aménagement de la RD 6015. Deux avis favorables ont été votés sur l'aménagement du rond point (Cœur) et l'aménagement du carrefour à la forge. Un avis défavorable a été prononcé pour l'aménagement du carrefour du petit Lanquetot. Une lettre a été envoyée au président du département. Nous avons sollicité une réunion publique avec les usagers et le directeur des routes.

## Droit de préemption :

La commune a fait valoir un droit de préemption sur l'ancien local paroissial derrière la salle des fêtes. Le projet est de faire tomber le bâtiment et de créer un parking pour la salle des fêtes . (Cout de ce droit de préemption 15000€)

# Cet été, peinture des salles de classes et des extérieurs

## Les écoles



## Rentrée scolaire

Cette rentrée scolaire a été marquée par l'ouverture d'une classe supplémentaire dans le cadre du RPI Lanquetot Bolleville.

Le local modulaire a été livré le mercredi 1<sup>er</sup> en début d'après-midi, jour de reprise des professeurs des écoles. Nous avons choisi l'option de location de ce local pour 10 mois.

## Répartition des élèves du RPI pour l'année 2021-2022 :

162 élèves de maternelle et d'élémentaire ont fait leur rentrée jeudi 2 septembre au sein du RPI Lanquetot – Bolleville (nombre d'élèves en hausse, 152 l'année passée) :

- 25 élèves : 20PS/ 5 MS      Mme Laurent à Lanquetot
- 23 élèves : 15 MS/ 8 GS      Mme Odin à Lanquetot (classe supplémentaire)
- 22 élèves : 7 GS/ 15 CP      Mme Colléatte à Bolleville
- 21 élèves : 6 CP/15 CE1      Mme Benoist à Bolleville
- 22 élèves : 13 CE1/ 9 CE2      Mme Lanné à Bolleville
- 25 élèves : 11 CE2/14 CM1      Mme Guy-Lenormand à Lanquetot
- 24 élèves : 5 CM1/19 CM2      Mme Monnaie à Lanquetot



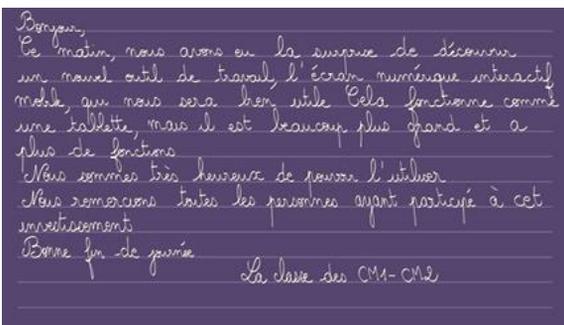
110 élèves en moyenne mangent à la cantine (capacité de la cantine 115 élèves) et 60 en moyenne prennent le car pour aller déjeuner à Bolleville.



Le corps enseignant

**Equipement informatique** : le maire et ses adjoints se sont impliqués depuis un an pour installer un écran numérique interactif (E.N.I.) dans chacune des 2 classes élémentaires. Cet investissement a été voté par le conseil municipal. Il se compose de 2 écrans de 65 pouces ressemblant à des tablettes géantes sur les quelles on peut écrire, corriger, dessiner et faire des exercices en connexion avec un ordinateur ou avec le réseau internet.

Cet investissement a été partagé pour moitié avec Bolleville dans le cadre du RPI. Une subvention de 7000€ nous avait été accordée dans le cadre du « label école numérique 2020 ». Une présentation a été faite aux parents. Une enceinte Bluetooth sans fil avec micro a été achetée pour l'école maternelle.



## Ludisport

Le LUDISPORT a repris courant septembre 2021 le jeudi à 16h30. Devant l'engouement, un 2<sup>ème</sup> cours a été ouvert le vendredi à 16h30. 35 enfants sont inscrits et viennent régulièrement pour pratiquer du Volley, de la gym au sol, jeux de précision, jeux traditionnels, etc...



## Noël 2021



Cette année nous avons œuvré pour fabriquer nous-même des décorations de Noël avec les employés communaux et décidé de faire une cérémonie de lancement des illuminations autour d'un vin ou chocolat chaud. Les enfants **avaient à leur disposition** une grande boîte aux lettres du Père Noël.

Le père Noël a reçu une cinquantaine de lettres auxquelles il a répondu et il nous a fait une photo des plus jolies .....



Les enfants de l'école de Lanquetot ont réalisé des petits objets et vendredi 17 décembre pour décorer le sapin place de la mairie, nous sommes allés les accrocher; Les élèves ont chanté dans la cour d'école en compagnie du Père Noël.



## Anciens combattants

Malgré les restrictions sanitaires, toutes les commémorations ont été maintenues en petit comité.

La commémoration du 11 novembre 21 s'est déroulée avec une remise de médaille (Mr Orange ci-contre)



## Marché

Depuis le 20 avril 2021 un marché se déroule tous les mardis matin de 8h à 12h sur le parking à l'entrée du village. Vous pouvez y retrouver deux commerçants :

- **Madame Corinne HERVIEUX** chez qui vous pourrez retrouver un grand choix et variés de Fruits et de Légumes.
- **Chez Matt Epicerie** chez qui vous trouverez un grand choix de produits locaux des produits laitiers en passant par la charcuterie l'épicerie de dépannage ainsi qu'un dépôt de pain.

Nous espérons que ce petit marché s'agrandira que vous viendriez nombreux les rencontrer.



# Procédures de dossiers d'urbanisme sur internet

**GNAU : Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**



À compter du 1er janvier 22 vous pourrez faire vos demandes de permis de construire ou de toute autre autorisation

d'urbanisme, directement sur internet. Pour plus de simplicité et moins de déplacements !

Caux Seine agglo ouvre à la date du 1er janvier 2022 une plateforme de dépôt et de suivi des dossiers d'urbanisme appelée Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme. Ce guichet unique créé pour le compte des communes, permet à tout un chacun de faire ses demandes en ligne d'autorisation d'urbanisme : permis de construire ou de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables pour maison individuelle, certificats d'urbanisme opérationnels ou encore déclarations d'intention d'aliéner pourront être enregistrées 24h/24.

« Cette nouvelle organisation répond à la loi de simplification des relations entre l'administration et les citoyens, permettant de saisir toutes les administrations par voie électronique », rappelle le service urbanisme de Caux Seine agglo. Cette possibilité de dématérialisation des données n'exclut pas le dépôt sous format papier. « Il reste toujours possible et il est même encore obligatoire pour certains dossiers d'autorisations portant sur les ERP (Établissements recevant du Public). »

L'accès à ce guichet numérique offre de nombreux avantages à l'utilisateur ! La plateforme est accessible en effet 24h sur 24 et permet un suivi en temps réel de sa démarche.

## Des avantages multiples

L'enregistrement de la demande d'autorisation est sécurisé : l'utilisateur crée un compte personnel et toutes ses informations sont protégées puisque le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) est soumis à la loi de protection des données.

Cette dématérialisation offre une solution plus économique aux déposataires des demandes : il n'y a plus de frais d'envoi de dossiers. Ni de déplacements multiples auprès des services. Elle se veut plus écologique aussi puisque l'utilisateur n'est plus dans le besoin de faire des impressions multiples de ses documents. Un archivage numérique de l'ensemble des demandes déposées est également effectué. Que vous soyez particuliers ou professionnels, le GNAU s'ouvre à vous ! Il suffit de se connecter à compter du 1er janvier 2022 sur le site dédié dont l'adresse vous sera communiquée début janvier.

## Comment ça marche ?

Après vous être connectés sur la plateforme, il sera demandé de vous identifier soit avec un identifiant que vous créez pour le suivi de toutes vos autorisations d'urbanisme, soit avec votre identifiant France Connect (numéro fiscal, numéro Ameli...).

## Enregistrement de votre demande

**1 – Choisissez bien votre commune parmi la liste des 50 communes de Caux Seine agglo**

**2 – Vous devrez saisir le formulaire Cerfa : joindre impérativement les pièces nécessaires suivant le projet envisagé (plan de situation, plan masse, photographies, etc.) – sous le format demandé**

Le logiciel peut vous informer d'éléments bloquants, incohérents ou insuffisamment documentés.

Dépôt : Dès l'enregistrement de votre dossier sur le GNAU, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE).

Votre commune sera informée du dépôt de votre dossier et vous délivrera sous dix jours ouvrés un numéro de dossier communiqué via l'envoi d'un Accusé de Réception Electronique (ARE).

La date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction sera celle de l'Accusé d'Enregistrement Electronique (AEE).

Chaque demande pourra être suivie dans la rubrique « Suivi de mes autorisations d'urbanisme » de la page d'accueil du GNAU. Vous serez ainsi alerté en temps réel de l'évolution de votre demande.

# Procurations pour les élections présidentielles

La loi du 27 décembre 2019 (« Engagement et proximité ») prévoit qu'à compter du 1er janvier 2022, un électeur pourra donner une procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre



commune. Toutefois, le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place. Une seule procuration établie en

France et une seule procuration établie hors de France pour un Français de l'étranger seront autorisées. Leur contrôle ne relèvera plus des communes mais sera automatisé dans le répertoire électoral unique.

**Vous avez jusqu'au 4 mars 22 pour vous inscrire sur les listes électorales**

# TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

QU'EST CE QUE LA T.E.O.M ?



TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ?

**Caux Seine Agglo a fait le constat d'une hausse conséquente du coût de la collecte et des traitements des déchets due à la mise en œuvre successive de diverses lois et obligations .**

**Sachant qu'aujourd'hui seulement 3% des collectivités en France n'instaurent pas de taxe, que les volumes des déchets ont évolué de 12,5% entre 2010 et 2020 et perdurent , il s'est donc avéré indispensable de mettre en place une taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).**

## COMMENT CALCULER LA TAXE ?

Elle est égale à la valeur locative brut de la taxe d'habitation, divisée par 2, puis multipliée par le taux qui sera mis en place (entre 0 et 8%). Toutes les simulations sur le territoire de Caux Seine agglo ont été réalisées avec un exemple de taux à 7%.

> À titre d'exemple, sur une valeur locative brut de 4000€, la taxe s'élèvera à 140€ (4000 / 2 x 7%).

Pour un propriétaire, il faut prendre la base de calcul du logement qui est déterminée par les services fiscaux et le multiplier par le taux.



## A quoi sert un PLU intercommunal ?

Un plan local d'urbanisme a deux fonctions :

il organise de manière cohérente le développement urbain souhaité par les élus de la communauté d'agglomération à un horizon de 10 ans environ, dans le respect des principes nationaux d'aménagement durable du territoire (notamment la lutte contre l'étalement urbain modération de la consommation foncière/prévention des risques/préservation de la biodiversité et des paysages /mixité sociale etc...),

il réglemente le droit du sol, autrement dit il fixe les règles d'occupation du sol (ce que l'on peut construire ou pas sur une parcelle cadastrale, à quelles conditions, de quelle manière = règles de gabarit, d'aspect, d'implantation etc...).

## L'élaboration du premier PLUi de Caux Seine agglo.

La communauté d'agglomération a prescrit l'élaboration du PLUi le 14 novembre 2017. Ce premier PLUi sera l'occasion de produire une vision partagée du développement urbain à moyen terme, à l'échelle du nouveau périmètre communautaire, lequel s'est étendu à 9 nouvelles communes membres le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les élus ont fixé au PLUi les objectifs suivants : viser un urbanisme de qualité et durable (respectueux des ressources naturelles) au bénéfice du cadre de vie des habitants et des touristes ou investisseurs (attractivité), d'harmoniser les règles entre communes lorsque le tissu urbain est semblable (cohérence et équité de traitement des administrés) tout en prenant soin de respecter la diversité des communes.

La phase de conception du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui est la pièce structurante du PLUi et qui exprime le projet porté par la collectivité en matière d'urbanisme dans les 10 prochaines années devrait être finalisée à la fin de l'année 2021.

L'année 2022 sera consacrée à l'écriture du règlement écrit et graphique et à la définition des orientations d'aménagement et de programmation. Le PLUi devrait être approuvé fin 2023.

**Vous pouvez donc consigner vos observations, vos questions, vos remarques :**

**Par courrier :** Mairie de Lanquetot – Place de la Mairie – 76210 LANQUETOT

**Par mail à l'adresse suivante :** [concertation.plui@cauxseine.fr](mailto:concertation.plui@cauxseine.fr)

**Par écrit :** Au registre prévu à cet effet en mairie de Lanquetot

La mise en place du PLUi se poursuit avec des réunions régulières. La dernière réunion s'est déroulée le 30 juin. L'objet de cette réunion était un échange autour de la déclinaison du PADD = le plan d'aménagement et de développement durable selon les objectifs du SCOT. Il resterait à produire à l'horizon 2030, 89 logements en consommant 3,5 hectares .



## Recensement 2022

**Le recensement aura lieu entre le jeudi 20 janvier et le mardi 22 février 2022.**

*Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.*

Deux agents recenseurs ont été recrutés et se rendront donc à votre domicile à partir du 20 janvier 2022. Vous pourrez les reconnaître grâce à leur carte officielle tricolore comportant leur photographie et la signature du maire.

**Ce sont Mme LIARD et Mme LEFEBVRE.**

Une notice explicative va vous être adressée. Nouveautés pour cette année, vous pourrez remplir votre recensement par internet . Si vous choisissez cette option, nos agents recenseurs vous donneront un code et mot de passe.

**Toutes vos réponses sont confidentielles.** Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 02.35.31.80.25.

## 11 Naissances en 2021

(12 en 2020, 6 en 2019, 12 en 2018)

**SEYER Maxence** né le 10/11/20  
**BARROIS Sarah** née le 25/04/21  
**VIQUESNEL Charlotte** née le 25/05/21  
**LAMBERT Juliette** née le 19/07/21  
**ALBARET Ethan** né le 03/09/21  
**MARAINÉ Charlie** née le 9/11/21  
**BLOSSIER Amélia** née le 3/12/21



## 1 Parrainage civil en 2021

1 en 2020 et 2 en 2019

## 4 mariages en 2021

(2 en 2020, 1 en 2019, 3 en 2018)

**Johanna AVISSE** et **Frank FIQUET** le 19/09/20  
**Christelle LEPILLIER** et **Jean-Louis FREMEAUX** le 16/04/21  
**Margarida DASILVA LAPA** et **Christian ADAM** le 22/05/21  
**Guillaume RENOUD** et **Stéphanie BEAUCE** le 18/09/21  
**Arnaud GAUTHIER** et **Marie POUCHAT** le 30/10/21



**1 PACS en 2021** 3 en 2020 et 3 en 2019

## 7 Décès

(10 décès en 2020, 4 en 2019, 12 en 2018)

**BEAUDOIN Stéphane** le 30/08/20  
**THUILLIER Sylviane** le 06/09/20  
**BION Claire** le 03/09/20  
**NICOL Simonne** le 02/11/20  
**TERNON Roland** le 08/11/20  
**HERANVAL Jacques** le 15/11/20  
**LE DOUSSAL Françoise** le 05/12/20  
**CHEVALIER Thérèse** le 09/01/21  
**NICOL Gaston** le 30/03/21  
**THUNE Alain** le 25/04/21  
**OURSEL Jeannine** le 07/06/21  
**LEPILOLOT Jean-Pierre** le 04/09/21  
**GRIBOUVAL Mauricette** le 16/11/21  
**DUHAMEL Roland** le 26/12/21

## A vos agendas (sous réserve des nouvelles directives sanitaires)

Tous les lundis : couture  
Tous les jeudis : broderie / ludisport  
Tous les 15 jours le mardi : goûter des Anciens organisé par le CCAS

Tous les mercredis : gymnastique  
Tous les vendredis : ludisport

### Janvier :

**Mardi 4** : galette des Aînés - Annulé

Dimanche 9 : AG des Anciens Combattants à la Mairie

**Mardi 18** : gouter des Aînés - Annulé

Vendredi 21 : galette des rois des Anciens Combattants

### Février

Mardi 1er: gouter des Aînés

Mardi 22 : gouter des Aînés

### Mars :

Mardi 8: gouter des Aînés

Vendredi 18 : Randonnée nocturne – CDF

Mardi 22: gouter des Aînés

### Avril :

Dimanche 3 : repas des Anciens – CCAS

Dimanche 10 et 24 : élections présidentielles à la salle des fêtes

Mardi 26 : gouter des Aînés

### Mai :

Dimanche 1<sup>er</sup> : randonnée du lait de mai – CDF

Dimanche 8 : Commémoration - les Anciens Combattants.

Mardi 10: gouter des Aînés

Dimanche 15 : vide grenier – CDF

Mardi 24: gouter des Aînés

### Juin :

Mardi 7: gouter des Aînés

Dimanche 12:et 19 : élections législatives à la salle des fêtes

Mardi 21: gouter des Aînés

### Juillet :

Lundi 14 : commémoration Fête Nationale - Anciens Combattants

### Septembre :

Jeudi 1<sup>er</sup> : rentrée scolaire

Lundi 5 : reprise des activités du CDF

Dimanche 12 : Pique-nique - Mairie

Vendredi 16: randonnée nocturne - CDF

### Octobre

Vendredi 14 : Jardins fleuris/ Médaillés/ nouveaux habitants

Dimanche 30: Randonnée du téléthon - CDF

### Novembre

Vendredi 11 : commémoration

### Décembre

Vendredi 2: lancement des illuminations - Mairie

Samedi 3 midi : repas du téléthon - CDF

Lundi 5 : commémoration - Anciens combattants

Mardi 13 : gouter de Noël des Aînés - CCAS

Vendredi 16 : Noël de l'école - Mairie et Noël des enfants - CDF

ASL : Association Sportive Lanquetotaise CDF : Comité des Fêtes